

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 novembre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice, à Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Selon les chiffres publiés par le cabinet de la justice belge, 90 % des victimes d'agressions sexuelles, estimées à 75.000 par année en Belgique, ne dénonceraient pas les faits dont elles ont été victimes. Une fois la plainte déposée, seuls 10 % aboutiraient à une condamnation.

Ceci a amené les responsables politiques belges à mettre en place une task force interministérielle pour lutter contre la non-dénonciation de violences sexuelles et pour trouver les explications au taux minime de condamnation. Cette démarche est accompagnée d'une approche préventive et une mise en réseau des services à disposition des victimes.

- Nous aimerions savoir des membres du Gouvernement comment se présente la situation en matière de violences et d'abus sexuels au Luxembourg, ceci tant en ce qui concerne la non-dénonciation que le taux des condamnations ?
- Existe-t-il une démarche comparable et concertée en la matière au Luxembourg ?
- Quels sont les services à disposition des victimes ?
- Quelles mesures préventives sont en place respectivement sont envisagées au Luxembourg ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Dan Biancalana
Député